

les exportations canadiennes jouiront d'un grand avantage et d'importantes perspectives d'expansion dans les années à venir, beaucoup plus qu'aujourd'hui sur les marchés d'Europe ou même des États-Unis.

Comment obtenir un accès plus large à nos marchés traditionnels tout en développant nos liens économiques avec les marchés prometteurs d'outre-mer? L'élément central demeure le cadre multilatéral du commerce, qui constitue en quelque sorte le fondement de notre politique commerciale. Pour cette raison, nous sommes résolus à promouvoir la nouvelle Organisation mondiale du commerce [OMC] afin qu'elle se mette rapidement à l'oeuvre.

Née du récent Uruguay Round, dans le cadre du GATT [Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce], l'OMC est pour une large part une idée canadienne, qui complète le régime du commerce et des paiements édifié après la guerre, dans la meilleure tradition de la politique étrangère canadienne. Nous allons encourager activement la communauté internationale à élaborer un programme de travail prospectif, qui reflète les intérêts du Canada aussi bien que les nouveaux enjeux commerciaux - spécialement le commerce et l'environnement et la possibilité de remplacer les régimes antidumping par une politique de concurrence - suscités par l'intégration accrue du commerce mondial. Nous allons aussi encourager activement la mise en place de mécanismes par lesquels la nouvelle OMC, la Banque mondiale et le FMI [Fonds monétaire international] pourront coordonner leur action pour atteindre des objectifs complémentaires. Et nous allons encourager activement l'accession rapide de la Chine, de Taïwan et de la Russie à la nouvelle OMC, avec tous les droits et obligations que cela comporte.

Une Organisation mondiale du commerce active et dynamique nous aidera à gérer nos relations économiques avec les États-Unis et l'Europe; en même temps, elle préparera le terrain pour les négociations visant à améliorer l'accès des exportations canadiennes à tous les marchés importants.

Le fait demeure que la relation économique la plus cruciale du Canada est celle qu'il entretient avec les États-Unis - 70 p. 100 de nos exportations leur sont destinées - et avec l'Amérique du Nord dans son ensemble. Pour gérer cette relation, le Canada dispose d'un cadre plus complet de règles commerciales, l'Accord de libre-échange nord-américain [ALENA] qui vient d'être proclamé. Notre gouvernement est bien déterminé à renforcer ce cadre, comme en témoignent les efforts que nous avons déployés, avec succès d'ailleurs, pour créer des groupes de travail de l'ALENA chargés de réformer les pratiques qui constituent des abus des droits antidumping et compensateurs.

Cependant, l'ALENA ne peut être un outil complémentaire pour élargir les marchés des exportations canadiennes que s'il demeure fondamentalement ouvert à l'économie mondiale. Nous ne voulons